

JUILLET 2015

LE SMECRU S'ACTIVE SUR LES BERGES DES USSES ET DE SES AFFLUENTS



Les berges des cours d'eau et leur ripisylve – la végétation qui s'y développe –, sont des espaces à la fois clés et fragiles, qu'il faut faire vivre et protéger. Elles jouent, de manière naturelle, un rôle bénéfique pour la qualité de l'eau et la biodiversité. Pour en assurer l'entretien courant, un Plan de Gestion des Berges et du Bois mort (PGBB) a été élaboré dans le cadre du Contrat de Rivières. Sa mise en œuvre par le SMECRU a déjà commencé sur les secteurs prioritaires.

Les berges des UsseS et de ses affluents vont ainsi faire l'objet d'un entretien et d'une surveillance régulière pour veiller à leur stabilité, permettre l'écoulement sans contrainte de l'eau et assurer la bonne santé de la végétation. Cette tâche incombe normalement aux propriétaires riverains des cours d'eau, mais face au constat d'abandon généralisé de cette prérogative, comme partout en France, le SMECRU prend les devants.

Une Déclaration d'Intérêt Général permettra aux équipes du SMECRU d'intervenir sur ces espaces, après information des propriétaires. Le groupement d'entreprises Champ des Cîmes et Espaces Ruraux Montagnards, spécialisés en travaux forestiers a ainsi été missionné pour entretenir la végétation de façon cohérente et durable. Ces entreprises ont été choisies non seulement pour leur expertise, mais aussi pour leur capacité à mobiliser des travailleurs en insertion sur 75% du volume horaire.

Le SMECRU peut être amené à intervenir ponctuellement sur des secteurs critiques pour traiter les embâcles formés suite aux crues. Il invite donc les riverains et promeneurs à être vigilants et à signaler tout dégât sur les UsseS et ses affluents.

🟢 N'hésitez pas à contacter le SMECRU pour toute question !
contact@rivieres-usses.com

